

Chers collègues abolitionnistes,

Mesdames et messieurs,

Je remercie les organisateurs de cet atelier qui ont bien voulu nous donner l'opportunité de partager avec vous une expérience de plaider en faveur de l'abolition de la peine de mort au Cameroun.

Dans l'optique de vous permettre de comprendre le choix de notre stratégie de plaider, il importe de revenir sur le contexte de la peine de mort au Cameroun.

Le contexte de la Peine de mort au Cameroun

Le code pénal adopté depuis l'époque coloniale, prévoit la peine de mort par pendaison ou fusillade pour une dizaine d'infractions. Les condamnations à la peine de mort sont prononcées par les tribunaux ordinaires et les tribunaux militaires. Abstentionniste lors des trois derniers votes de la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies appelant à un moratoire universel sur les exécutions, le Cameroun observe un moratoire de fait depuis 1997. Cependant, le Cameroun a refusé en 2009, puis en 2013, lors de l'examen périodique universel aux Nations unies, de s'engager à abolir la peine de mort en raison, affirme-t-il, de son caractère dissuasif et de son opinion publique largement favorable à la peine capitale. En date du 23 décembre 2014, la Loi N° 2014/028 portant répression des actes de terrorisme a été promulguée, rendant la peine de mort applicable en cas d'actes terroristes. A ce jour, plus de 150 condamnations à mort ont déjà été prononcées.

Alors que la communauté internationale a admis que la peine de mort constitue une violation des droits de l'homme et de surcroît est contraire à la constitution, les institutions clés comme la Commission nationale des droits de l'homme et le Parlement semblent se complaire dans le moratoire de fait en vigueur depuis 1997, et pour sa part, le Barreau du Cameroun n'a pas de position officielle sur la peine de mort, les avocats pour la plupart ne trouvent aucun intérêt à s'impliquer dans l'abolition.

D'où le plaider.

But de l'action du plaider

Notre but étant de contribuer à l'abolition de la peine de mort au Cameroun, nous avons pour objectif spécifique d'accroître la sensibilisation des avocats camerounais et de les fédérer autour d'un réseau afin de les impliquer dans le combat abolitionniste.

Cible du plaider :

Les avocats. Cette cible que sont les avocats se justifie par la capacité de ces acteurs à exercer une influence sur le pouvoir politique local pour obtenir la suppression des dispositions pénales prévoyant la peine de mort d'une part et d'autre part elle peut jouer un rôle essentiel auprès des magistrats pour éviter que la peine capitale soit prononcée dans les affaires pénales qui leur sont déférées (par exemple en veillant à ce que les normes internationales relatives à la peine de mort ainsi que celles reconnues en matière de procès équitables soient respectées).

L'argumentaire utilisé pour convaincre les avocats à s'intéresser aux questions relatives à la peine de mort

Nous sommes partis des arguments avancés par le gouvernement pour maintenir la peine de mort dans l'arsenal juridique camerounais en démontrant d'une part que cette peine n'avait pas d'effet dissuasif sur la criminalité et ensuite qu'il n'y avait aucune étude sur l'opinion publique camerounaise permettant d'établir que celle-ci était favorable à cette peine.

Nous avons invoqué les dispositions favorables à l'abolition :

- La peine de mort est une violation des droits de l'homme.
- La peine de mort est inconstitutionnelle.
- Le moratoire de fait en vigueur au Cameroun n'écarte pas de l'éventualité d'une exécution surtout avec la recrudescence du terrorisme.
- Les erreurs judiciaires : la peine de mort est souvent prononcée à la suite d'enquêtes bâclées et par ailleurs aucune justice n'est à l'abri d'une erreur judiciaire.

A l'issue du forum sur l'abolition de la peine de mort organisé le 09/11/2014, plusieurs avocats ayant participé à cette rencontre ont décidé de lancer un réseau en vue de s'engager de manière efficace dans la lutte abolitionniste.

Processus de mise en place du RACOPEM

Un conseil réunissant 07 abolitionnistes a été créé en juillet 2015. Le réseau s'est par la suite élargi en accueillant d'autres avocats camerounais et un appel à adhérer au Réseau des avocats a été lancé. En août 2016, une Assemblée générale s'est tenue pour structurer et organiser le RACOPEM (conseil d'administration national et mise en place des comités régionaux).

Actions du RACOPEM

Un plan d'action ayant été défini pendant l'Assemblée générale, le RACOPEM a décidé d'exercer une influence positive en faveur de l'abolition de la peine de mort en s'adressant au Ministre de la Justice, aux parlementaires, aux faiseurs d'opinion (chefs traditionnels, leaders des partis politiques), aux juges, aux avocats du Cameroun et aux populations.

Démarches entreprises par le RACOPEM :

1) Envoi de lettre de plaidoyer au Ministre de la Justice

Cette lettre contenait :

- une présentation du contexte la peine de mort au Cameroun ;
- des arguments contre la peine de mort, à savoir pourquoi cette peine devrait être abolie ou un moratoire instauré ;
- les obligations du pays en termes de droits de l'homme ;
- les avantages qu'apporte l'abolition de la peine de mort ;
- une recommandation demandant au Ministre de la justice d'œuvrer de tout son poids auprès du président de la république afin que soient supprimées les dispositions pénales prévoyant la peine de mort pour se conformer à la constitution et aux engagements internationaux du Cameroun en matière des droits de l'homme.

2) Rencontre avec les parlementaires

- Identification de parlementaires favorables à l'abolition
- Prise de rendez-vous
- **Reunion** : Nous y avons apporté de la documentation qui a été distribuée au cours de la réunion notamment des brochures ("Mythes et réalités sur la peine de mort" et "les Processus d'abolition de la peine de mort").
- Et une lettre contenant une présentation du contexte la peine de mort au Cameroun ; des arguments contre la peine de mort, les obligations du pays en termes de droits de l'homme ; les avantages qu'apporte l'abolition de la peine de mort ; le rôle que les parlementaires peuvent jouer dans le processus de l'abolition. Une recommandation visant à les encourager à être des futurs ambassadeurs de la cause abolitionniste au parlement.

3) Envoi de lettre de plaidoyer aux Magistrats

Cette lettre contenait :

- une présentation du contexte la peine de mort au Cameroun ;
- des arguments contre la peine de mort, à savoir pourquoi cette peine devrait être abolie ou un moratoire instauré ;
- les obligations du pays en termes de droits de l'homme ;
- les avantages qu'apporte l'abolition de la peine de mort ;
- le rôle que les magistrats peuvent jouer dans le processus de l'abolition.
- Une recommandation visant à les encourager à observer un moratoire sur le prononcé des condamnations à mort en attendant l'abolition officielle de la peine de mort.
- A cette lettre a été jointe la documentation sur la peine de mort.

4) Envoi de lettre de plaidoyer aux leaders des partis politiques

Cette lettre contenait :

- une présentation du contexte la peine de mort au Cameroun ;
- des arguments contre la peine de mort,
- les obligations du pays en termes de droits de l'homme ;
- les avantages qu'apporte l'abolition de la peine de mort ;
- le rôle que les partis politiques peuvent jouer dans le processus de l'abolition.
- Une recommandation visant à les encourager à intégrer l'abolition de la peine de mort dans leur agenda politique.
- A cette lettre a été jointe la documentation sur la peine de mort.

5) Utilisation des médias pour sensibiliser les populations sur la nécessité d'abolir la peine de mort à l'occasion de la journée mondiale contre la peine de mort, le 10 octobre.

- Participation des membres du RACOPEM à des émissions radiophoniques en lien avec la peine de mort
- Interview des responsables régionaux du RACOPEM sur la nécessité d'abolir la peine de mort réalisé dans les journaux les plus pertinents car lus par un large public.

Aujourd'hui le RACOPEM est présent dans 10 régions du Cameroun et il compte 32 membres. Il a pu nouer des alliances stratégiques avec des associations locales et internationales.